

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 28 avril 2023 portant nomination de représentants de l'administration à la
commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du
ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

NOR : EAEA2310095A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2022 portant création d'une commission consultative paritaire
compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative
paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE

Suppléants :

- M. Bertrand POUS
- M. Alexandre MOROIS

- Mme Anne-Marie MASKAY

- Mme Anne RULLIAT

- Mme Ann'Laure HARE-JONACK

- Mme Lorène LEMOR

Article 2

L'arrêté du 8 novembre 2022 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 28 avril 2023,

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères

et par délégation

Le sous-directeur de la politique

des ressources humaines

Alexandre MOROIS